



CSRD et stratégie d'entreprise, les limites à la communication transparente

CSRD et stratégie d'entreprise, les limites à la communication transparente

PARTICIPANTS



Alice Gaillard

Cabinet De Pardieu Brocas Maffei
Contentieux régulateurs / ESG
alice.gaillard@de-pardieu.com



Pierre Berlioz

Pdt comité finance durable et
reporting ESG, Medef
pberlioz@uimm.com



Sébastien Mandron

Worldline Directeur RSE
Administrateur C3D
sebastien.mandron@worldline.com

CSRD et stratégie d'entreprise, les limites à la communication transparente

Introduction

1. Les exigences de transparence :

- # pour l'identification des enjeux ESG (matrice de double matérialité)
- # pour les informations stratégiques sur les enjeux ESG (SBM-3)

2. Les limites à la transparence :

- # pour les informations stratégiques sur les enjeux ESG
- # pour la détermination des plans d'actions sur les enjeux ESG

3. Q&A

Introduction

Introduction

- # S1 2025 : publication des premiers rapports de durabilité en cours d'élaboration conformes aux ESRS
- # Objectif de CSRD : transparence sur les enjeux E, S et G des entreprises
- # Pas d'obligation de comportement mais des exigences de communication d'informations
- # Enjeux lourds pour les entreprises : charge de travail et compétitivité (informations stratégiques)

1. LES EXIGENCES DE TRANSPARENCE SUR LES ENJEUX ESG

1.1 Pour l'identification des enjeux ESG (matrice de double matérialité)

Les exigences de transparence pour la matrice de double matérialité

Une obligation de transparence des ESRS

Pas de limite à la transparence possible

L'entreprise « doit » procéder à l'évaluation de l'importance d'un enjeu ESG

Une méthodologie à décrire dans le rapport de durabilité

Si elle l'estime important, elle « doit » publier les informations exigées par les ESRS sur cet enjeu ESG

Une explication des raisons pour lesquelles les enjeux ESG sont importants pour l'entreprise

1.2 Pour les informations stratégiques sur les enjeux ESG (SBM-3)

Les enjeux ESG et leur lien avec la stratégie et le modèle économique (SBM 3)

Effets financiers actuels et anticipés des enjeux ESG ayant une « matérialité financière » pour l'entreprise sur la position financière, ses résultats financiers et ses flux de trésorerie par horizon de temps (court, moyen et long terme)

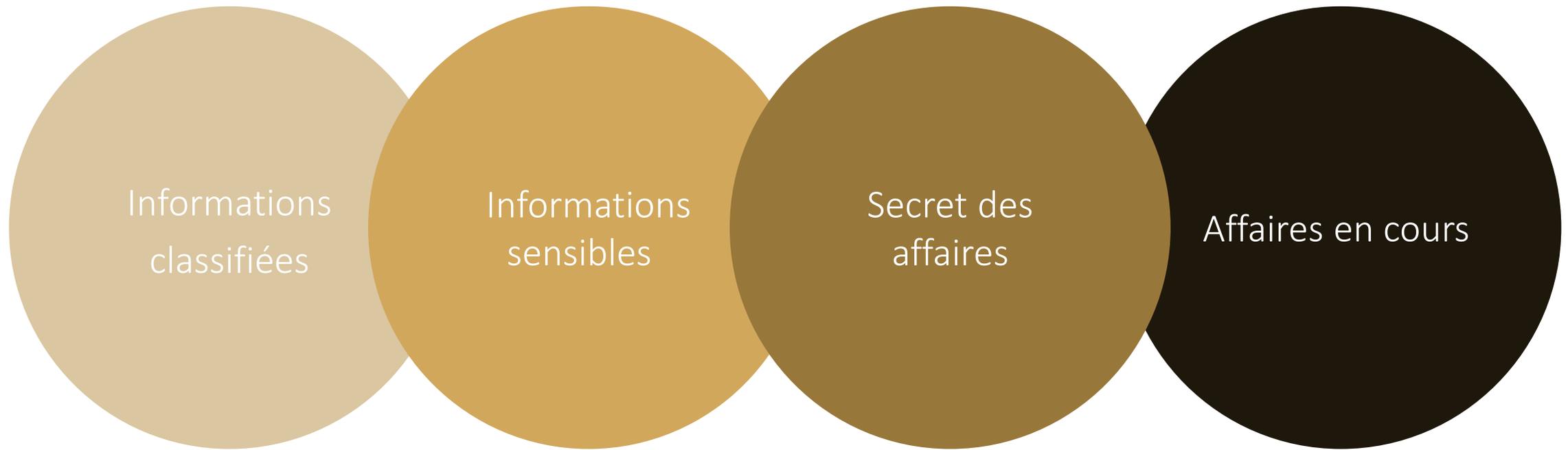
Effets actuels et anticipés de chaque enjeu ESG sur son modèle d'affaires, sa chaîne de valeur, sa stratégie et son processus de décision par horizon de temps (court, moyen et long terme), ainsi que les actions ou plans stratégiques pour les gérer (Opex et Capex à publier)

Résilience de la stratégie et du modèle d'affaires de l'entreprise en ce qui concerne sa capacité à faire face aux impacts et risques matériels (montants ou fourchettes non obligatoires)

2. LES LIMITES A LA TRANSPARENCE SUR LES ENJEUX ESG

2.1 Pour les informations stratégiques sur les enjeux ESG

Les exemptions prévues par les textes



Les cas d'omissions s'appliquent à des informations considérées comme importantes une fois le test de matérialité effectué par l'entreprise

La granularité attendue des informations stratégiques à publier

Précision du degré de granularité pour les informations stratégiques requises par SBM 3 dans les ESRS thématiques (E, S, G)

L'information en question « peut » ou « doit » être publiée

L'entreprise publie seulement une synthèse

L'entreprise conserve les informations précises en interne, à la disposition des auditeurs de durabilité et des autorités de régulation dans le cadre d'un éventuel contrôle ou enquête

Exemple ESRS E1-9 : impact financier estimé des risques physiques et de transition importants liés au changement climatique - pas de méthode de calcul imposée, liberté laissée aux entreprises

La possibilité de reporter la publication d'informations stratégiques sur les incidences financières des risques identifiés

1^{ère} année

Omission totale possible sans condition

3 premières années

La publication d'informations qualitatives peut suffire à remplir l'exigence de publication s'il est impossible de préparer des publications d'informations quantitatives

2.2 Pour la détermination des plans d'actions sur les enjeux ESG

Les options de publication sous réserve d'explications par l'entreprise

Pas d'obligation de déterminer des politiques, actions et cibles liés à tous les enjeux ESG

Si l'entreprise ne le fait pas :

Signalement dans le rapport pour l'enjeu ESG concerné

Elle « peut » dire dans quel délai elle le fera

Explication des raisons pour lesquelles elle ne l'a pas fait

Si elle adopte des plans/actions et des cibles non mesurables

Elle précise si elle mesure l'efficacité de ses actions et les progrès accomplis, et si oui, comment.

Si non, elle indique qu'elle ne mesure ni l'efficacité de ses actions, ni les progrès accomplis

Pas d'obligation d'établir et de publier un plan de transition :

L'entreprise peut ne pas disposer d'un plan de transition, ce qui l'exempte de l'obligation de publication

Si l'entreprise ne le fait pas :

Elle précise si elle entend adopter un plan de transition à l'avenir et, si oui, dans quel délai

Pas d'obligation de fixer des cibles climatiques et des objectifs de réduction des émissions de GES, ce qui l'exempte des obligations de publication

Si l'entreprise ne le fait pas :

Elle signale l'absence de cible et d'objectifs fixés pour cet enjeu climatique et explique les raisons pour lesquelles elle n'a pas fixé de cible

3. Q&A

Merci pour votre attention